

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/056

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 05 AVRIL 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 19 : CONCOURS DE DESSINS DANS LES ÉCOLES SUR LE THÈME DE L'ARBRE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Guy Rossler, adjoint au maire, qui explique :

« La finalité de ce concours est de promouvoir la biodiversité sur notre commune et plus particulièrement des arbres auprès des élèves des classes maternelles, élémentaires et primaires de Sarralbe.

Ce concours est ouvert à toutes les classes des écoles maternelles, élémentaires et primaires de Sarralbe. La participation à ce concours est gratuite. Une seule œuvre devra être réalisée par élève. La remise des prix se fera en mairie de Sarralbe.

Un prix sera décerné par catégorie, à savoir : un prix pour les cycles 1 (maternelles), un deuxième pour les cycles 2 (CP, CE1, CE2) et enfin un troisième pour les cycles 3 (CM1, CM2).

Soit au total 3 prix pour 3 classes.

Chaque classe choisira le « plus beau dessin ou le plus original » de sa classe.

il restera un dessin par classe.

Toutes les classes participeront à un vote en mairie ou directement à l'école « du plus beau dessin par catégorie », Les élèves ne pourront pas voter pour le dessin de leur classe.

Des isolements et des urnes seront mises à disposition par la commune pour les votes.

Calendrier du concours :

- Exposition tous les 15 jours des œuvres d'une classe à la bibliothèque de Sarralbe.
- Choix du plus beau dessin de chaque classe au plus tard le 7 juin 2022
- Exposition d'un dessin par classe à la mairie à partir du 8 juin 2022
- Vote des élèves pour le plus beau dessin en mairie ou école dans la semaine du 13 au 16 juin 2022
- Remise des prix en mairie, vendredi 17 juin à partir de 17h00
- Exposition des œuvres d'arts au public à partir du 17 Juin en mairie.
- Exposition des dessins le vendredi 1^{er} juillet sous le préau de l'école Robert Schuman. »

Sur proposition de la Commission de l'Environnement et de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser un concours de dessins avec les écoles avec pour thème « l'arbre ».
- d'adopter le règlement du concours joint en annexe,
- de fixer les prix comme suit :

un prix pour les cycles 1 (maternelles) : 150€,
un deuxième prix pour les cycles 2 (CP, CE1, CE2) : 150€,
et enfin un troisième prix pour les cycles 3 (CM1, CM2) : 150€
soit 450€ TTC à verser à Budig – Théâtre Oblique pour 3 spectacles (cycle 2 et 3),
l'homme poubelle et Waldpost lettre de l'écureuil à la fourmi (maternelle).

- de prendre en charge les frais annexes à l'organisation de cette manifestation, à savoir les frais de déplacements achat de petit matériel pour les animations, frais de repas, droits d'auteur, frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de cette manifestation,
- de prendre acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 avril 2022

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 avril 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT